

M. le PRÉSIDENT: Non. S'agit-il d'une compagnie dont la majorité des actionnaires sont des Canadiens?

M. STRONG: Oui.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Est-ce une société pétrolière?

M. STRONG: Non, mais nous avons eu des entretiens avec un certain nombre de grandes entreprises qui nous ont fait savoir qu'elles aimeraient y participer. Nous avons l'intention de garder cette exploitation aussi canadienne que possible.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Mais votre associé probable est une compagnie de finance, n'est-ce pas?

M. STRONG: Oui.

Le sénateur BRUNT: La société à laquelle vous pensez possède-t-elle une grosse part des actions dans votre propre compagnie?

M. STRONG: L'une d'entre elles, oui, monsieur le sénateur.

Le sénateur ISNOR: Jusqu'ici combien d'argent avez-vous avancé de votre côté?

M. STRONG: Qu'il me soit permis de dire que M. Saks, qui était auparavant directeur des ventes, directeur des approvisionnements et secrétaire de la Trans-Canada, a acquis une bonne expérience tant dans les transactions relatives aux approvisionnements que dans les contrats de vente. Il est avec nous depuis à peu près deux ans. Je n'ai pas l'intention de vous dire ce que nous lui payons exactement, mais son principal travail a été d'amener notre projet au point où il en est aujourd'hui. En outre, nous avons dû faire face à de très coûteux rapports d'ingénieurs. Je dirais que nous avons dépensé de \$50,000 à \$100,000 jusqu'à maintenant, le chiffre exact dépendant de la façon dont nous répartissons les frais.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Avez-vous déjà projeté de vendre une bonne partie de votre intérêt dans la charte que le Parlement vous accorderait?

M. STRONG: Non, et pourtant nous aurions pu acquérir une charte de quelqu'un qui en possède déjà une, et nous n'aurions pas eu tant de dépenses. Nous avons décidé, après mûre réflexion, qu'avec un projet de cette envergure il était préférable de demander une nouvelle charte, même si nous sommes obligés pour le moment de divulguer plus de renseignements que ne le commanderait notre intérêt.

Le sénateur BRUNT: Votre société est une régie canadienne?

M. STRONG: Oui.

Le sénateur BRUNT: Et la compagnie qui possède une grosse part de la vôtre et avec laquelle vous avez eu des entretiens, est-elle de régie canadienne?

M. STRONG: Oui, je le crois. Nous lui avons demandé la même chose avant de venir ici et on nous a répondu que la majorité des actionnaires étaient canadiens.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Même si votre projet de financement de la construction au Canada réussit, il vous reste encore la partie la plus importante, c'est-à-dire le financement du pipe-line à partir de la frontière jusqu'au marché américain, n'est-ce pas?

M. STRONG: Oui, monsieur le sénateur. L'argent que nous avons dépensé, les sommes que nous avons mentionnées comme étant les dépenses préliminaires, c'est l'argent que nous dépenserions pour établir le financement ultime du projet.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Au Canada?